

CONVOCAATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

À Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Affaire suivie par :
M. Thibaud CHAILLOU, DGS
Courriel : dgs@mairie-langogne.fr

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la Mairie de Langogne (salle du conseil municipal, 2^{ème} étage) le :

MARDI 29 NOVEMBRE 2022 à 18 heures 00

Selon l'ordre du jour suivant :

- I. Appel nominatif des conseillers et vérification du quorum ;
- II. Ouverture de la séance ;
- III. Désignation du secrétaire ;
- IV. DÉLIBÉRATIONS :
 - 1°) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 octobre 2022 ;
 - 2°) Affaires générales - Culture – Reprise en gestion directe du Musée de la Filature des Calquières
 - 3°) Finances locales – Décisions budgétaires – Création du budget annexe du Musée de la Filature des Calquières
 - 4°) Institutions et vie politique – Exercice des mandats locaux – Correspondant incendie et secours
 - 5°) Finances locales – Décisions budgétaires – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
 - 6°) Finances locales – Décisions budgétaires – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
 - 7°) Finances locales – Décisions budgétaires – Amortissement des immobilisations sur le budget principal
 - 8°) Finances locales – décisions budgétaires – Décision modificative n°2 du budget principal
 - 9°) Finances locales – décisions budgétaires – Décision modificative n°1 du budget annexe « Service des eaux de Langogne »
 - 10°) Finances locales – Subventions – Plan de financement mis à jour dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'abattoir de Langogne
 - 11°) Finances locales – Subventions – Subventions « Façades et vitrines »
 - 12°) Affaires générales – Culture – Convention avec l'EDML pour les Interventions en Milieu Scolaire 2022 – 2023
 - 13°) Affaires générales – Culture – Convention avec les Fadarelles pour la saison culturelle 2022 – 2023
 - 14°) Affaires générales – Culture – Convention tripartite avec les Scènes Croisées et les Fadarelles pour la saison culturelle 2022 – 2023
- V. Compte-rendu des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal ;
- VI. Questions de fin de séance

Vous trouverez joints à cette convocation la note de synthèse ainsi que les différentes annexes. Par ailleurs, en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales, je vous précise que les dossiers relatifs aux points examinés à l'ordre du jour peuvent être consultés dans le bureau du DGS de la Ville de Langogne, M. Thibaud CHAILLOU, sur rendez-vous.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur, tout conseiller voulant intervenir lors des questions diverses devra déposer sa ou ses questions par écrit à l'accueil de la mairie ou l'envoyer par courriel à l'adresse dgs@mairie-langogne.fr avant 17h00 le lundi 28 novembre 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, ma considération distinguée.

Le 22 novembre 2022,

Le Maire,

Marc OZIOL

